

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2010

En session ordinaire

## COMPTE RENDU

### **Présents :**

Mme Nathalie BARATON  
Mme Laëtitia CELEREAU (arrivée après le point n°3)  
Mme Laëtitia SOREL  
Mme Christelle SOUCHET  
Mr Gérard CHAIGNEAU (arrivé après le point n°1)  
Mr Jean-François DENIS  
Mr Loïc GIBEAUD  
Mr Pierre JAULIN  
Mr Sébastien MATHÉ  
Mr Rémy SOULET

**Absent excusé :** Mr Stéphane GUILLON

**\*Approbation du compte rendu du 31 Mars 2010 :** Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**\*Désignation d'un secrétaire de séance :** Mme Christelle SOUCHET est nommée secrétaire de séance.

### **1 – Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics :**

Mr le premier adjoint présente au Conseil le projet d'élaboration d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

La commission PAVE est constituée comme suit :

Elus municipaux : Gérard CHAIGNEAU, Loïc GIBEAUD, Sébastien MATHÉ

Représentants des personnes handicapées : Nathalie BARATON, Evelyne CHATELAIN.

Dans un premier temps, il est proposé au Conseil la chaîne de déplacement qui tient compte des bâtiments publics, de l'école, de l'accès au Port de Courdault et au restaurant : soit la rue du Port, rue Edmond Benoit et rue du port de la Russie pour Courdault ; la rue du prieuré pour Bouillé de la salle des fêtes à la mairie.

L'observation de ces voies, et bâtiments recevant du public, sera confiée à un bureau d'étude qui en fera une analyse précise.

A la suite de ce rapport, le Conseil Municipal devra s'engager à rendre accessible ce qui ne l'est pas, à moins d'impossibilité physique auquel cas une dérogation devra être sollicitée auprès du Préfet.

Un groupement de commande a été constitué pour le recrutement du bureau d'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet d'élaboration du PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS ;
- approuve la chaîne de déplacement ;
- décide d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet la désignation d'un bureau d'études auquel sera confié l'élaboration du PAVE ;
- désigne Mr Loïc GIBEAUD comme représentant de la commission d'appel d'offres ;
- autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes ;
- autorise le Maire à signer le marché avec le bureau d'étude choisi.

Votants : 8

Exprimés : 8

Oui : 8

## **2 – Indemnités pour le gardiennage des églises communales :**

Mr le premier adjoint donne lecture de la circulaire D.A.D/2 n° 38 du 4 février 1987 qui précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimés en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le pourcentage applicable pour 2010 est de 0.79 %. Ce qui porte le plafond indemnitaire à 471.87 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte, et à 118.96 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser, à leur gré, des indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Mr le premier adjoint propose d'allouer à Mme Odile CHAUVET résidant à Bouillé-Courdault la somme de 200 € pour 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-accepte de verser une indemnité de gardiennage à Mme Odile CHAUVET de 200 €.

Votants : 9

Exprimés : 9

Oui : 9

## **3 – Révision de la carte communale :**

Mr le premier adjoint rappelle que la commune dispose d'une carte communale approuvée en décembre 2005.

Compte tenu de l'évolution rapide de la commune en termes de développement (forte hausse des constructions neuves depuis 2005) il est nécessaire d'augmenter les zones constructibles de la commune.

Il fait part de la proposition du cabinet d'étude Thierry GUILLET, urbaniste, qui s'élève à 5 441.80 € TTC (phase diagnostic et enquête publique)

Considérant que la révision de la carte communale devient nécessaire et évidente pour une gestion équitable et réaliste du développement communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-décide de prescrire la révision de la carte communale sur l'ensemble du territoire conformément aux articles L.124.1, L.124.2 et R 124.4 et suivant du code de l'urbanisme

-approuve le devis proposé par le cabinet d'étude GUILLET,

-autorise Mr Le Maire à signer tout document relatif à cette révision.

-décide de solliciter du Conseil Général qu'une dotation territoriale soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision de la carte communale.

Votants : 9

Exprimés : 9

Oui : 9

\*Arrivée de Mme Laëtitia CELERAU

## **4 – Lotissement rue du Moulin :**

### ***a) Création d'un lotissement***

Mr le premier adjoint rappelle la délibération N° 42-2006 relative au projet de lotissement rue du Moulin au village de Courdault section ZO 102 et propose de voter l'accord de création du lotissement communal et la dénomination de ce lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la création d'un lotissement communal rue du Moulin sur la parcelle ZO 102
- décide de nommer le lotissement « Lotissement des Ammonites »

Votants : 10

Exprimés : 10

Oui : 10

**b) Ouverture d'un budget annexe**

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains qui leurs appartiennent dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

En effet ces terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 qui regroupera l'ensemble des opérations à venir pour les travaux de viabilisation des parcelles destinées à la vente.

Ce budget annexe obéit à la règle de l'équilibre budgétaire. Ses recettes et ses dépenses s'équilibrent à la somme de 92351 € en fonctionnement et 89851 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte l'ouverture d'un budget annexe au budget communal pour la gestion du lotissement des Ammonites

Votants : 10

Exprimés : 10

Oui : 10

**c) vote du budget primitif du Lotissement**

Mr le premier adjoint présente le projet de budget primitif qui s'équilibre de la façon suivante :

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
6015 Terrains à aménager	885 €	71355-042 Variation des encours de production	89851 €
6045 Etudes	11466 €	796 transfert des charges financières	2500 €
605-043 Travaux de voirie et réseaux divers	75000 €		
608 Frais annexes	2500 €		
6611 Intérêts des emprunts	2500 €		
	<b>92351 €</b>		<b>92351 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
3355-040 Travaux en cours	89851 €	1641 Emprunts	89851 €
	<b>89851 €</b>		<b>89851 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le budget primitif du budget annexe lotissement.
- donne tous pouvoirs à Mr Le Maire pour engager les négociations avec les partenaires financiers en vue de la contractualisation d'un emprunt.

- prend l'engagement de transférer dans le domaine public communal les équipements communs, une fois les travaux achevés conformément à l'article R315-7 du code de l'urbanisme

Votants : 10  
Exprimés : 10  
Oui : 10

## **5 – Lotissement communal ; Travaux de viabilisation :**

Mr le premier adjoint indique qu'une consultation d'entreprise a été effectuée pour les travaux de viabilisation, 6 entreprises ont remis des offres qui ont été examinées en présence du maître d'œuvre le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Après examen, l'offre de l'entreprise COLAS est apparue la meilleure au vu des critères d'attribution.

La dépense s'élève à 30 335 € TTC pour la tranche 1 et 50 162.40 € TTC pour la tranche 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le marché de travaux relatif aux travaux de viabilisation des terrains du lotissement des Ammonites et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Votants : 10  
Exprimés : 10  
Oui : 10

## **6 – Mise à disposition de la petite salle des fêtes ; participation au frais de chauffage :**

Mr le premier adjoint rappelle que le conseil municipal lors de sa séance du 22 octobre 2008 a accepté de mettre à disposition de l'Amicale Laïque Oulmes-Bouillé-Courdault la petite salle des fêtes pour organiser des soirées jeux de sociétés pendant la période d'hiver. Le conseil avait également souhaité demander une participation de 10 € par soirée pour l'utilisation du chauffage.

Durant cet hiver (2009-2010), l'amicale à utiliser la salle 7 fois avec chauffage, Mr le premier adjoint propose donc de facturer à l'Amicale Laïque la somme de 70 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-autorise Mr le Maire à facturer la somme de 70 € à l'Amicale Laïque.

Votants : 10  
Exprimés : 10  
Oui : 10

## **7 – Divers :**

Suite à la réunion relative à la mise en place et à l'organisation d'une cellule de crise en cas d'évènements exceptionnels, Mme Laëtitia SOREL présente le projet de questionnaire qui sera remis aux habitants de la commune.

La Secrétaire

Le Maire,

Mme Christelle SOUCHET

Mr Stéphane GUILLON